



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÉCISION

La ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le livre I du code rural et de la pêche maritime et notamment son article R. 141-4 ;

Vu le code de commerce et notamment son article L. 225-19 ;

Vu les statuts de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Guadeloupe ;

Vu l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Guadeloupe en date du 27 juin 2025 portant notamment élection du Président directeur général de la société et nomination du directeur général délégué ;

Décide :

Article 1er. – Est approuvée l'élection de **Monsieur TREFLE (Rodrigue, Expédit)** en qualité de Président directeur général de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Guadeloupe.

Article 2. – Le directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises et le directeur général des Outre-mer sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait à Paris, le

20 AOÛT 2025



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La ministre de l'agriculture et de la souveraineté
alimentaire

Pour la ministre et par délégation,

P / Le directeur général de la performance
économique et environnementale des
entreprises

L'adjointe au sous-directeur
Performance environnementale
et valorisation des territoires

Marie-Luce CAMPISTRON

Le Ministre d'Etat, ministre des Outre-mer

Pour le Ministre et par délégation